

#### Se Pacser

MAIRIE

Espace Charles de Gaulle 403, rue Claires Fontaines 01150 SAINT-VULBAS

Tél : 04 74 61 52 09 Fax : 04 74 61 57 96 accueil@mairiestvulbas.fr

www.saint-vulbas.fr



Village fleuri 👯 👯 👯

Le Pacs est ouvert aux couples de même sexe ou de sexes différents. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains papiers.

#### Pièces à fournir:

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726\*02);
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725\*03);
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...)

#### ➤ Si vous êtes divorcé(e)

Fournir également le livret de famille correspondant à l'ancienne ou aux anciennes union(s) avec mention du divorce (original + 1 photocopie).

À noter : il n'y a pas de délai d'attente entre le divorce et la conclusion d'un Pacs.

#### ➤ Si vous êtes veuf ou veuve

Fournir également le :

- -Livret de famille correspondant à l'ancienne union portant mention du décès (original + 1 photocopie)
- -Ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'ex-époux avec mention du décès
- -Ou copie intégrale de l'acte de décès de l'ex-époux



### Convention-type de pacte civil de solidarité (Pacs)

(Articles 515-1 à 515-7-1 du code civil)

Vous êtes célibataires, majeurs, et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité (Pacs) pour organiser votre vie commune, dans votre mairie de résidence commune, ou dans votre consulat ou ambassade dans le ressort duquel dépend votre résidence commune.

Celui-ci est ouvert aux couples, de même sexe ou de sexe différent.

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour conclure un Pacs en France. Pour conclure un Pacs à l'étranger, l'un au moins des partenaires doit être de nationalité française.

Vous êtes susceptibles de devoir respecter certaines conditions si vous faites l'objet d'une mesure de protection juridique.

Nous vous invitons à lire attentivement la notice explicative avant de remplir ce formulaire.

Veuillez cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, dater et signer conjointement cette convention de Pacs.

Pour rendre effectif votre Pacs, vous devez vous rendre devant l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle vous fixez votre résidence commune ou, pour les futurs partenaires résidents à l'étranger, devant l'agent consulaire ou diplomatique de la circonscription consulaire dans le ressort de laquelle est située votre résidence commune, et présenter :

- le formulaire Cerfa n°15725\*02 intitué « Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) » ;
- ce formulaire complété, si vous avez opté pour l'établissement d'une convention-type de Pacs dans le formulaire Cerfa n° 15725\*02 intitulé « Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) » ;
- les pièces justificatives nécessaires (listées dans la notice explicative n°52176\*02).

## L'identité des partenaires

	partenaire  Monsieur	
Votre nom (de famille		
	ce (au format JJ MM AAAA) : l <u>      l                            </u>	
	e (commune, département, pays) :	
Votre/vos nationalité(	s) :	
Votre/vos nationalité(	s) :	
Votre/vos nationalité(  Identité du second    Madame	partenaire	
Votre/vos nationalité(  Identité du second    Madame  Votre nom (de famille	partenaire  Monsieur	
Votre/vos nationalité(  Identité du second    Madame  Votre nom (de famille  Votre/vos prénom(s) :	partenaire  Monsieur  :	

#### L'organisation de la vie commune des futurs partenaires

Afin d'organiser leur vie commune, les futurs partenaires ont opté pour l'établissement de la convention-type de Pacs suivante :

#### **Convention-type de Pacs**

(à compléter si les futurs partenaires ont choisi de ne pas utiliser de convention spécifique rédigée par leurs soins)

#### **Article liminaire**

Entre nous, il est conclu un pacte civil de solidarité, conformément aux articles 515-1 à 515-7-1 du code civil. Nous convenons d'organiser notre vie commune dans les conditions définies aux articles suivants.

#### Article 1- Aide matérielle

Nous nous engageons à une vie commune, ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproques. L'aide matérielle sera :	
□ proportionnelle à nos facultés respectives.	

#### **Article 2- Solidarité des partenaires**

A l'égard des tiers, nous serons tenus solidairement au paiement des dettes contractées par l'un de nous pour les besoins de la vie courante, sauf pour les dépenses manifestement excessives.

Sur le plan fiscal, nous ferons l'objet d'une imposition commune établie à nos deux noms pour l'ensemble de nos revenus (y compris pour les revenus perçus l'année de l'enregistrement de la déclaration de Pacs, sauf option contraire).

#### Article 3- Régime des biens

٠.										
N		LIC	$\sim$	nt	1	ns	n	$\sim$ 1	ır	•
V	U	us	U	ν	ιU	113	יעו	υı	ai.	

☐ le régime légal de la séparation des patrimoines.

□ fixée à hauteur de \_\_\_\_\_

□ le régime de l'indivision des biens que nous acquerrons, ensemble ou séparément, à partir de l'enregistrement du Pacs.

#### Article 4- Formalités relatives à l'enregistrement du Pacs

Nous nous engageons à procéder à la déclaration conjointe de conclusion de Pacs devant :

□ l'officie mairie de		il de la commune	dans laquelle	nous fixons i	notre résidence	commune,	c'est-à-dire	à la
•	consulaire ou commune, fix	diplomatique de l ée à :	a circonscription	on consulaire	dans le ressort	de laquelle	est située r	— notre

Le Pacs prend effet entre nous le jour de son enregistrement. L'accomplissement de la formalité de publicité rendra le présent pacte opposable aux tiers.

Signatures des partenaires

Fait à :	
Le IIII	
Signature du premier partenaire	Signature du second partenaire
La convention-type de Pacs doit être restituée aux parte L'officier de l'état civil n'en garde pas de copie.	enaires et conservée par ces derniers.
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichie de rectification des données auprès des organismes destinataires de	
uo reconstanten des de mises dapres des ergamentes destinataires d	
Champs à compléter par l'officier de l'état civil ou l'agent l'enregistrement de la déclaration de PACS	consulaire ou diplomatique procédant à
Déclaration de pacte civil de solidarité enregistrée le (au format JJ M.	IM AAAA):
à	
Sous le numéro : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I	
Signature et sceau de l'officier de l'état civil ou de l'agent consulaire	ou diplomatique :



Pays:\_

## Nous sommes là pour vous aider



# Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune

(Articles 515-1 à 515-7-1 du code civil)

Vous êtes célibataires, majeurs, et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité (Pacs) pour organiser votre vie commune, dans votre mairie de résidence commune, ou dans votre consulat ou ambassade dans le ressort duquel dépend votre résidence commune.

Celui-ci est ouvert aux couples, de même sexe ou de sexe différent.

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour conclure un Pacs en France. Pour conclure un Pacs à l'étranger, l'un au moins des partenaires doit être de nationalité française.

Vous êtes susceptibles de devoir respecter certaines conditions si vous faites l'objet d'une mesure de protection juridique.

Pour rendre effectif votre Pacs, vous devez vous rendre devant l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle vous fixez votre résidence commune ou, pour les futurs partenaires résidents à l'étranger, devant l'agent consulaire ou diplomatique de la circonscription consulaire dans le ressort de laquelle est située votre résidence commune, et présenter ce formulaire complété, ainsi que les pièces justificatives déjà évoquées.

Nous vous invitons à lire attentivement la notice n° 52176 avant de remplir ce formulaire.

Identité et filiation du premier partenaire :
Identité du premier partenaire :
☐ Madame ☐ Monsieur
Votre nom de famille (nom de naissance) :
Vos prénoms :
Vos date et lieu de naissance : lı_llll
à
Votre (ou vos) nationalité(s) :
Etes-vous placé(e) sous la protection juridique et administrative de l'Ofpra (réfugié, apatride, bénéficiaire de la protection subsidiaire) ? Oui Non
Votre adresse :
Complément d'adresse :
Code postal  ii_   Commune :

Adresse électronique :
Numéro de téléphone : IIIIIII
Filiation du premier partenaire :
Nom de famille (nom de naissance) du père :
Prénoms du père :
Date et lieu de naissance du père : lı_lll
à
Pays:
Nom de famille (nom de naissance) de la mère :
Prénoms de la mère :
Date et lieu de naissance de la mère : Iı_IıI
à
Pays:
Identité et filiation du second partenaire :
Identité du second partenaire :
☐ Madame ☐ Monsieur
Votre nom de famille (nom de naissance) :
Vos prénoms :
Vos date et lieu de naissance : Iı_IıI
à
Votre (ou vos) nationalité(s) :
Votre adresse :
Complément d'adresse :
Code postal  ii  Commune :
Pays:
Adresse électronique :
Numéro de téléphone : IIIIIII
Filiation du second partenaire :
Nom de famille (nom de naissance) du père :
Prénoms du père :
Date et lieu de naissance du père : lı_l_lıl

à
Pays:
Nom de famille (nom de naissance) de la mère :
Prénoms de la mère :
Date et lieu de naissance de la mère : lı_ll
à
Pays:
Les attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune :
Les futurs partenaires ne doivent pas être mariés ou pacsés, ni avoir entre eux de liens familiaux directs :
<ul> <li>Entre ascendant et descendant en ligne directe (entre un père et son enfant, entre une mère et son enfant, entre un grand-parent et son petit-enfant),</li> <li>Entre frères, entre sœurs, entre frère et sœur,</li> <li>Entre demi-frères, entre demi-sœurs, entre demi-frère et demi-sœur,</li> <li>Entre un oncle et sa nièce ou son neveu, entre une tante et son neveu ou sa nièce,</li> <li>Entre alliés en ligne directe (entre une belle-mère et son beau-fils ou son gendre ou sa belle-fille, entre un beau-père et son beau-fils ou son gendre).</li> </ul>
Les futurs partenaires doivent également fixer un lieu de résidence commune.
Nous attestons sur l'honneur :  qu'il n'existe entre nous aucun lien de parenté ou d'alliance qui constituerait un empêchement pour conclure un pacte civil de solidarité (Pacs),
☐ établir notre résidence commune à l'adresse suivante :
Votre adresse :
Complément d'adresse :
Code postal Iii_ Commune :
Pays:
Choix de la convention de Pacs des futurs partenaires :
Afin d'organiser leur vie commune, les futurs partenaires doivent utiliser soit la convention-type de Pacs (qui fait l'objet du formulaire cerfa n°15726 intitulé « Convention-type de Pacs »), soit une convention spécifique rédigée par leurs soins. Le choix des partenaires est le suivant :
☐ Nous choisissons d'utiliser la convention-type de Pacs et nous nous engageons à compléter le formulaire cerfa n°15726.

☐ Nous choisissons d'utiliser une convention s présenterons devant l'officier de l'état civil (ou l d'enregistrer notre demande de Pacs. Dans ce type de Pacs présente dans le formulaire cerfa	l'agent consulaire ou diplomatique) chargé cas, nous n'avons pas à compléter la convention-
Signature des partenaires	
Fait à :	Le IIIII
Signature du premier partenaire	Signature du second partenaire
Ce formulaire est conservé par l'officier de	l'état civil procédant à l'enregistrement du Pacs.
	ux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et es organismes destinataires de ce formulaire.

## Champs à compléter par l'officier de l'état civil ou l'agent consulaire ou diplomatique procédant à l'enregistrement de la déclaration de Pacs :

Date d'enregistrement de la déclaration de Pacs (au format JJ MM AAAA) : lılll
Numéro d'enregistrement de la déclaration de Pacs : IIIIIIIIIIIII
Signature et sceau de l'officier de l'état civil ou de l'agent consulaire ou diplomatique :